

Démarche collective globale et agro-écologique pour le maintien de l'élevage extensif dans les Hautes Corbières

Développer l'autonomie territoriale des élevages et améliorer leur valeur ajoutée par une diversification des assolements et le développement en agriculture biologique de produits de qualité commercialisés en circuits courts.

Le projet vise à consolider l'activité d'élevage extensif dans les Hautes Corbières par la mise en œuvre d'une démarche collective globale et agro-écologique de production d'aliments fourragers, d'amélioration de l'alimentation des animaux, de transformation et de commercialisation des produits.

Au sein de ce territoire, un groupe d'éleveur s'organise pour remettre en culture des friches viticoles situées sur le Piémont des Corbières, selon les principes de l'agriculture biologique. Cette action, tout en permettant d'augmenter l'autonomie des exploitations en fourrage et céréales en réduisant les coûts de production, aura un impact positif sur l'hétérogénéité du parcellaire et l'ouverture des milieux qui se ferment suite à l'abandon de la viticulture. L'apport des aliments complémentaires produits permettra une meilleure alimentation du troupeau, ouvrant la possibilité à l'engraissement des mâles dans les élevages biologiques et donc à une meilleure valorisation économique des productions.

Trois actions seront mises en œuvre de façon coordonnée et complémentaire :

- remise en culture selon les principes de l'agriculture biologique de friches viticoles pour la production de fourrage, céréales et protéagineux visant à assurer l'autonomie fourragère des exploitations ;
- optimisation de la conduite du pâturage et de la gestion des récoltes pour l'alimentation des troupeaux et le maintien des milieux semi-naturels ouverts ;
- valorisation des productions animales en bio et en circuits courts.

Les partenaires du projet sont diversifiés et complets pour permettre un accompagnement précis et efficace des éleveurs dans les différentes étapes du projet : Biocivam de l'Aude, Fédération Départementale des Cuma, Chambre départementale d'agriculture, LPO, Pays Corbières et Minervois.

- **Région : Languedoc-Roussillon - Département : Aude (11)**
- **Territoire concerné : Massif de Corbière dans l'Aude**
- **Nombre d'exploitations impliquées : 6**
- **Structure porteuse de la demande : Biocivam de l'Aude**
- **Montant de la subvention CASDAR : 30146 €**
- **Budget total du projet : 37682 €**